



Remboursement du bien immobilier

Par **feder**, le **18/08/2008** à **21:02**

Bonjour, mon mari a voulu mettre un terme à notre union en janvier. Nous avons acheté une maison, actuellement, je vis avec mes 2 enfants dont il n'est pas le père dans un appartement. Lui est resté dans notre maison et assume seul toutes les charges et remboursements la concernant. Si je demande le divorce avant la vente de la maison, comment seront réparti les prêts? devrai-je aussi assumer les remboursements? ou dois je attendre la vente de notre bien immobilier pour engager une procédure? Merci pour votre réponse : Nous sommes mariés sous la communauté de biens

Par **Visiteur**, le **26/08/2008** à **15:25**

La maison sera ensuite en indivision entre vous et effectivement les charges sont normalement à supporter par les deux, mais rien ne vous empêche d'établir une convention d'indivision dans laquelle il s'engage à continuer à les prendre à sa charge. Je pense donc, mais cela n'engage que moi, qu'il vaut mieux lancer la procédure.

Par **feder**, le **27/08/2008** à **00:10**

merci pour votre réponse mais où faire ce document?

Par **Visiteur**, le **27/08/2008** à **00:25**

C'est un document à établir entre vous après votre divorce et qui reprendra l'engagement qu'il a pris.

Dès l'ouverture de la procédure de divorce, lors de la conciliation par exemple, le juge peut enregistrer son engagement..et la contrepartie que vous concédez en échange.